

**RÉPONSE AUX QUESTIONS POSÉES EN SÉANCE DU 31 MARS 2021 PAR MME CLAUDINE DIND,  
CONSEILLÈRE COMMUNALE, CONCERNANT LES ACCÈS AU LAC**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Mme Claudine Dind, Conseillère communale, a des questions sur l'accès facilité au lac à Morges. Elle indique notamment que, malgré une amélioration de la pollution de l'air depuis une année, le dérèglement climatique continue son chemin avec des pics de chaleur autrefois inconnus chez nous. De ce fait, les populations proches des lacs ou rivières apprécient de pouvoir par moments aller s'y rafraîchir un peu. Il y a un besoin réel des habitant·es. Elle rappelle qu'un vœu de la Commission de gestion (COGES), un postulat des Vert·e·s et maintenant la motion du groupe PLR, allant dans le sens de ses questions ont déjà été ou vont être discutés au Conseil communal. Des constructions rafraîchissantes sont impatientement attendues.

Elle pose les questions suivantes à la Municipalité :

**1. Comment ont avancé les projets d'accès au lac le long des quais ? Depuis le Port du Château et le parking sous les quais qui est prévu de longue date déjà.**

Dans le cadre des études entreprises depuis plusieurs années pour offrir des accès au lac le long des quais, une liste de 14 emplacements potentiels a été établie. Dans le cadre de ces emplacements, certains sont déjà à ce jour accessibles par le public, à savoir :

- la plage à l'Ouest du port du Petit-Bois, à proximité des WC publics ;
- un accès à l'eau à l'Est du port du Petit-Bois avec une rampe, en parallèle de celle existante pour les dériveurs et les catamarans, permettant également aux véliplanchistes et kite-surfers d'accéder au lac ;
- la plage de la Cure d'Air, équipée de WC et d'une douche extérieure.

À noter également que sur le territoire de la Commune de Tolochenaz, mais sur la parcelle propriété de la Ville de Morges au Boiron, une magnifique plage est à disposition des baigneurs vers l'ancien stand de tir et une douche a été installée en collaboration avec la Commune de Tolochenaz.

Force est de constater que sur le solde du littoral morgien, aucun accès au lac digne de ce nom n'est existant.

Un préavis avait été rédigé au début des années 2010 pour obtenir un crédit afin d'aménager un accès au lac au Parc de Vertou. Celui-ci n'a jamais été déposé au Conseil communal car les prescriptions fixaient la nécessité de mettre en place un dispositif de sécurité avec personnel.

Depuis lors, différentes études préliminaires ont été menées mais aucun projet concret n'a à ce jour abouti. À noter que tout projet impliquant le Léman, soit le domaine public cantonal, nécessite l'approbation du Canton et l'obligation d'une mise à l'enquête.

**2. Que pense la Municipalité des nombreux et divers accès en bois ou simili bois fleurissant un peu partout de Genève à Villeneuve, notamment celui d'Ouchy, en face de l'Hôtel d'Angleterre et du Château d'Ouchy ? Ce ponton de 30 mètres sur 100 environ est très couru, même si aucune douche ne s'y trouve.**

La Municipalité trouve ces aménagements intéressants et souhaite également en proposer sur son littoral, ainsi que des solutions innovantes pour permettre à la population d'avoir un accès au lac plus large.

**3. La Municipalité a-t-elle déjà pu, ou pense-t-elle pouvoir approcher assez rapidement le Canton, pour envisager un ou deux accès à l'eau depuis le parc Vertou, puisque ce dernier appartient au Canton. Il s'agirait de constructions légères avec des indications telles que « Baignade non surveillée, sans consommation, ni fumée » ainsi que cela se fait ailleurs.**

La Municipalité, par ses services, a déjà approché le Canton et des discussions sont en cours afin de pouvoir proposer un ou plusieurs accès au lac sous la forme de plateformes de bain, principalement dans le secteur du Parc de Vertou mais elle étudie également d'autres possibilités sur l'ensemble des rives situées entre le port du Château et le Parc de Vertou. À noter que ce dernier fait actuellement partie du domaine public cantonal et que la Commune est au bénéfice d'une concession pour son usage, mais la Municipalité a déposé une demande auprès de l'État pour demander le transfert de cette parcelle au domaine public communal et est dans l'attente d'une prise de décision formelle.

**4. Serait-il possible d'y installer à moindre frais un ou deux pontons, par-dessus les gros rochers, protégeant les rives. Ainsi que quelques bouées pour protéger ces endroits des bateaux, cela se fait aussi ailleurs. Des personnes enjambent déjà les rochers, à leurs risques et périls pour aller nager, ailleurs d'autres courageux, été comme hiver, profitent de l'accès à l'eau à l'Ouest du CNM (entre le CNM et le parc de l'Indépendance).**

Toute construction doit faire l'objet d'une attention particulière car il en va de la stabilité des ouvrages de protection des rives du lac que sont les enrochements. De plus, toute installation doit aussi tenir compte des sollicitations qui pourraient survenir en cas de fort vent. En effet, il est constaté, depuis quelques années, que la rive de notre ville est l'objet de plus en plus souvent de fortes rafales de vent et en particulier de celles causées par la Vaudaire, vent soufflant depuis le Valais.

En conclusion, la Municipalité confirme sa volonté de vouloir offrir à la population morgienne dans les meilleurs délais un ou plusieurs accès à l'eau et des négociations sont en cours pour la mise en place d'un projet inédit en collaboration avec le Canton et l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Celui-ci pourrait voir le jour même encore cette année à titre expérimental.

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 mai 2021.**

**Réponse écrite présentée au Conseil communal en séance du 2 juin 2021.**